

Communiqué de presse

Évry, le 28 octobre 2011

Soutien du Département aux communes : Linas n'est pas une zone de "non droit"

On s'énerve vite du côté du maire de Linas, qui agite sa population autour d'un sujet qui n'en est pas un, à savoir le soutien du Conseil général à la rénovation du gymnase de la ville. **"Je veux éteindre toute polémique vaine et stérile. Le contrat communal entre Linas et le Département sera bien signé avant la fin de l'année"**, déclare Jérôme Guedj, Président du Conseil général de l'Essonne, en réaction à un article polémique publié sur le site de la ville. **"Les travaux du gymnase de Linas pourront se dérouler normalement. Il n'y a aucune inquiétude de ma part à ce sujet. Encore faut-il que le maire de Linas accepte de me recevoir, pour procéder ensemble à la signature de ce contrat. Avant d'engager des dépenses, il vaut mieux conclure l'accord"**.

A l'origine, une accusation fallacieuse du maire de Linas, qui reproche au Conseil général de vouloir suspendre ou bloquer les travaux de rénovation du gymnase sous prétexte que la signature du contrat, donnant droit à subventions, ne pourrait se tenir.

Rappel des faits : le Conseil général votait le 6 juin dernier une subvention de 360 000 euros pour la rénovation du gymnase de la commune (coût total : 1,04 millions d'euros HT).

Pour que la subvention soit notifiée et attribuée à la Ville, Maître d'ouvrage, deux conditions doivent être réunies :

- le montant des paiements des travaux engagés par la commune doit dépasser 50% de la somme totale... cela signifie donc que, conformément au règlement en vigueur, la commune de Linas a naturellement dû anticiper et prévoir un budget nécessaire à la réalisation de ces travaux avant de pouvoir prétendre à la réception d'une subvention ;
- le contrat communal entre le Conseil général et la Ville doit effectivement être signé.

"Linas n'est pas une commune de « non droit ». Il y a des règles, nous devons les appliquer. Je me rendrai à Linas pour signer ce contrat. J'ai fait une proposition de date, pour cette signature officielle. François Pelletant l'a acceptée, avant de se rétracter très récemment, le jour même où il publiait cet article. Si cette date ne lui convient pas, qu'il me fasse d'autres propositions... je regrette simplement que nous devons nous en expliquer publiquement. Rien n'est simple et plus rien ne me surprend malheureusement avec François Pelletant".

Selon le maire de Linas, la décision du Tribunal administratif d'annuler l'élection cantonale serait de nature à compromettre cette signature. Argument là aussi "grossier". Pour Jérôme Guedj, les choses sont claires : **"il y a un Conseiller général sur le canton de Monthéry, il s'appelle Jérôme Caüet... qui fait un travail remarquable à nos côtés, qui s'investit sur le terrain, pour son canton. Le Conseil général poursuit son engagement. Que M. Pelletant se rassure ; la vie de notre institution ne s'arrête pas. Il perd son temps à vouloir exploiter de façon politicienne chaque sujet. En attendant, les premiers à souffrir de ses agitations, ce sont les usagers et les habitants de Linas"**.

Contact : Mathieu CUSSOT
Téléphone : 01 60 91 91 47
Portable : 06 77 80 24 72
Télécopie : 01 60 91 91 24
E-mail : mcussot@cg91.fr



Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL